



**Direction des familles et de la petite enfance**

**2019 DFPE 217** : Mise à disposition d'emprises dépendant de la crèche 15 rue Bardinnet (14e) - convention d'occupation du domaine public avec la société CDC HABITAT SOCIAL.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'adoption, en 2007 puis 2018, de son Plan Climat, la Ville a financé la mise en œuvre de dispositifs visant la mobilisation des propriétaires des logements privés à Paris autour de la thématique des économies d'énergie et de la réalisation de travaux de rénovation thermique. Une des solutions consiste en la pose d'un isolant sur les façades extérieures des bâtiments. Cette technique présente l'avantage de traiter en grande partie les ponts thermiques, responsables de déperditions. Efficace et adaptée, elle présente toutefois l'inconvénient d'augmenter l'épaisseur des façades de la largeur de l'isolant.

La pose d'un isolant sur une façade implique donc parfois un débord sur une parcelle contiguë. Lorsqu'un particulier souhaite isoler une façade voisine d'une emprise dépendant du domaine public de la Ville, il est nécessaire de signer une convention d'occupation du domaine public.

La Ville assure la gestion de la crèche située 15 rue Bardinnet 14<sup>e</sup>, imbriquée dans un ensemble immobilier de logements dont CDC HABITAT SOCIAL est propriétaire. Cette société a souhaité engager un programme de réhabilitation de sa résidence incluant un volet d'amélioration des performances thermiques des bâtiments.

Elle a ainsi prévu de procéder à une isolation thermique, par l'extérieur, lors du ravalement des murs pignons de ses immeubles situés 15 rue Bardinnet, donnant sur la cour de la crèche, et 169 rue d'Alésia, donnant sur la toiture-terrasse de la crèche.

Cette opération nécessitant deux empiètements sur la parcelle municipale, CDC HABITAT SOCIAL a proposé à la Ville de conclure une convention l'autorisant à utiliser ces murs pignons pour y réaliser les travaux en question.

La société s'engage dans une entreprise d'amélioration des performances thermiques de deux bâtiments et concourt, par son action, à la lutte contre la précarité énergétique. Il est donc proposé de lui permettre de réaliser ses travaux en lui conférant le droit d'occuper, à titre précaire et révocable, les emprises dépendant du domaine public affecté à la crèche Bardinnet nécessitées par leur exécution, délimitées en longueur par la partie des murs pignons des bâtiments donnant sur la cour et la toiture de la crèche, et en largeur par l'épaisseur de l'isolation mise en œuvre.

Dans l'intérêt général de la Ville, et dès lors que l'autorisation ne procure au bénéficiaire aucune source de recettes directes, celui-ci est dispensé du paiement d'une redevance.

J'ai donc l'honneur, Mesdames et Messieurs, de demander à votre Assemblée :

- d'approuver la passation avec la société CDC HABITAT SOCIAL, ayant son siège social 33, avenue Pierre Mendès France Paris 13<sup>e</sup>, d'une convention d'occupation précaire concernant deux portions du domaine public de la Ville de Paris affectées à la crèche municipale située 15 rue Bardinet (14<sup>e</sup>),
- de m'autoriser à signer ladite convention, dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur ce projet.

La Maire de Paris